

DES ALLERGOLOGIE

Commission locale régionale et locale (Lyon)
vendredi 11 janvier 2019

Plan

- Les commissions du DES
- Les internes du DES
- Validation du DES
- Le coDES
- Où trouver facilement les documents du DES ?
- AJAF (association des jeunes allergologues de France)

Les commissions du DES

Commissions locales et régionales du DES Allergologie

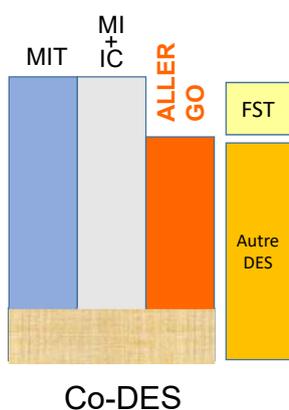
DES	Coordinateur Régional	Coordinateur local Lyon	Coordinateur local Grenoble	Coordinateur local St Etienne	Coordinateur Local Clermont Ferrand	Enseignant local Lyon	Enseignant Local Grenoble	Enseignant Local St Etienne	Enseignant local Clermont Ferrand	Enseignant supplémentaire	Internes	
Allergologie	JF Nicolas	JF Nicolas	Marie-Thérèse Leccia	Frédéric Cambazard	Denis Caillaud	Frédéric Béard	Pauline Pralong	Charles Dzviga	Jean-Luc Fauquert	Audrey Nosbaum (Lyon)	L.Boustany	
		F Béard	Pauline Pralong	Charles Dzviga	Bertrand Evard							
		A. Nosbaum	A Bocquet	Claude Lambert	Jean-Luc Fauquert							
		P. Reix	K. Nakara; C. Broche	Anne Dupré-Latour								
		L.Boustany		Luc Fontana								

Les internes du DES Allergologie AURA

NOM Prénom	Faculté/Ville d'origine	CHU DES ALL.
PROMO 2017		
NAKARA Kabil	Marseille	Grenoble
BEAUMONT Charlotte	Créteil (Paris 12)	Clermont
VALEILLE Anaïs	Université de Saint Etienne	Lyon
BOUSTANY Lara	Paris V Descartes	Lyon
PROMO 2018		
BOURDENET Victor	UFR SMP Besançon	Lyon
BERGERET Aurélie	Lyon	Lyon
RAVEAU Marion	Université TOURS	Clermont
BOUTELLEAU Caroline		Grenoble
EGLEY Camille	Paris 5 (Descartes)	Saint Etienne

Le coDES

Allergologie : 1ère branche du co-DES

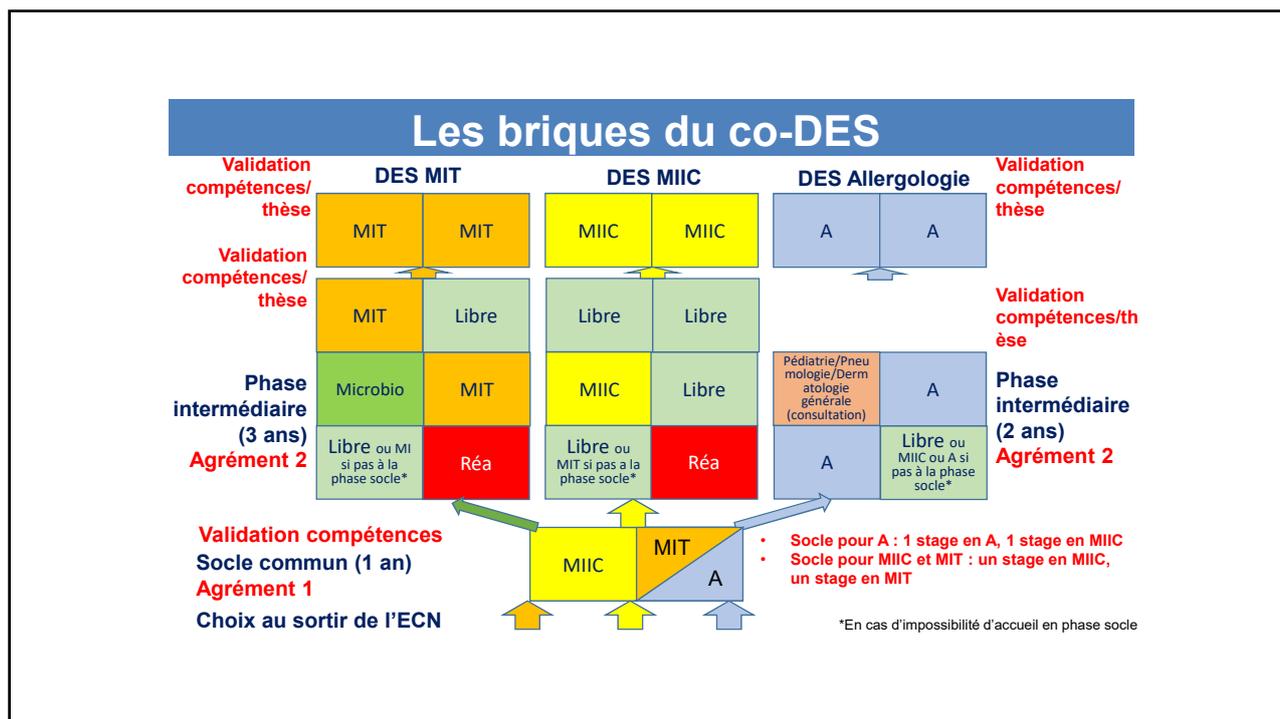


« **ALLERGOLOGIE D'ORGANE** »
 FST 1 an en complément DES d'origine
 Choix secondaire en cours de formation

ALLERGOLOGIE co-DES
 1 an socle tronc commun MI-IC / MIT / allergo
 3 ans spécifiques pour SPECIALITE
 → Allergologie « générale » *à exercice exclusif*
 → Filière universitaire allergologie

IMMUNOLOGIE CLINIQUE
 1 an socle tronc commun MI-IC / MIT / allergo
 4 ans de maquette partagée avec Méd. Interne

Présentation Prof Benoit Schlemmer - ANM 2016



Validation du DES Allergologie

Modalités

- Validation des items sur sides
- Validation des semestres et années
- 1 article ou mémoire par semestre
- Séminaire Initiation Education Thérapeutique (nov 2019)
- Actualisation des modules du DES/DESC/capacité et FST sur allergolyon
- Participation aux congrès nationaux (CFA), européens (EAACI) et régionaux (Aller2A; AllergoLyon; AREFORCAL)
- 1 réunion tous les 6 mois avec le coordonnateur régional et les coordonnateurs locaux lors de la commission spécifique du DES
 - Prochaine commission le vendredi 11 janvier 2019, 12h-14h, médiathèque Paul Zech, Faculté Rockefeller, Lyon
- Réunion régulière avec le coordonnateur local



Où trouver les documents du DES ?

Réponse: sur le site allergolyon.fr

AllergoLyon.fr

CCR2A

Best of Allergologie
et Immunologie
19 janvier 2019

5ème Journée ECZEMA
18 mai 2019
de 13h30 à 18h

ALLER2A

Informations patients

Actualités

Service d'Immunologie Clinique et Allergologie Lyon Sud

Colloques du Service et DESC Allergologie et Immunologie Clinique 2018-2019

Recherche Clinique : Unité de Recherche Clinique en Immunologie Lyon Sud (URCI - LS)

Équipe de recherche Inserm U1111 - CIRI

Allergobiotec

Enseignement Allergologie - Immunologie

Maladies allergiques

Hypersensibilité aux médicaments

Dermatite atopique

Eczéma de Contact

Urticaire Chronique

Psoriasis

Education thérapeutique

Plan d'accès au Service d'Immunologie Clinique et Allergologie. Plan du Groupement Hospitalier Sud.

Plan d'accès au Groupement Hospitalier Sud.



Site Web de IIFR128 BioSciences Gerland-Lyon Sud

Directeur publication : Dominique Pella
Responsable publication : Jean-François Nicolas

Webmaster
1 juin 2016

Enseignement Allergologie - Immunologie

- Immunologie pour les nuls – Notions de base
- Cours Immunologie Fondamentale L2 national (ASSIM)
- Cours Immunopathologie L3 national (ASSIM)
- Cours Immunologie DC1 Médecine Lyon Sud (Immunologie médicale)
- Cours Immunologie DC2 Médecine Lyon Sud (Module 8 - Inflammation et Immunopathologie)
- CNU Immunologie 47-03
- ECNO
- **DES ALLERGOLOGIE**
- DESC Allergologie et Immunologie Clinique
- DUFRAL Océan Indien
- DUFRAL Maghreb
- Capacité allergologie
- Certificat Optionnel d'Allergologie
- M1- Master Immunologie et mécanismes immunopathologiques
- M2R - Master Biologie de la Peau
- L'enseignement de l'allergologie pendant les études médicales en France
- Archives - CONGRES

Maladies allergiques

Hypersensibilité aux médicaments

Dermatite atopique

Eczéma de Contact

Urticaire Chronique

Psoriasis

Education thérapeutique

Plan d'accès au Service d'Immunologie Clinique et Allergologie. Plan du Groupement Hospitalier Sud.

Plan d'accès au Groupement Hospitalier Sud.

AllergoLyon.fr

Dermatoses Bulleuses
Toxiques - CCR2A



Informations patients

Actualités

Service d'Immunologie Clinique et Allergologie Lyon Sud

Colloques du Service et DESC Allergologie et Immunologie Clinique 2018-2019

Recherche Clinique : Unité de Recherche Clinique en Immunologie Lyon Sud (URCI – LS)

Equipe de recherche Inserm U1111 - CIRI

Allergobiotec

Enseignement Allergologie - Immunologie

- Immunologie pour les nuls – Notions de base
- Cours L2 L3 Immunologie Fondamentale et Immunologie ASSIM 2018 (document .pdf)
- Cours Immunologie DC1 Médecine Lyon Sud (Immunologie médicale)
- Cours Immunologie DC2 Médecine Lyon Sud (Module 8 - Inflammation et Immunopathologie)
- CNU Immunologie 47-03
- ECNO
- **DES ALLERGOLOGIE**
- DESC Allergologie et Immunologie Clinique
- DESC OF ALLERGOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
- DUFRAL Océan Indien
- DUFRAL Maghreb
- DU ALLERGIE DES ORGANES RESPIRATOIRES SUPERIEURS
- Capacité allergologie
- Certificat Optionnel d'Allergologie
- M1- Master Immunologie et mécanismes immunopathologiques
- M2R - Master Biologie de la Peau
- L'enseignement de l'allergologie pendant les études médicales en France
- Archives - CONGRES

Maladies allergiques

Hypersensibilité aux médicaments

Dermatite atopique

Eczéma de Contact

Urticaire Chronique

Psoriasis

Education thérapeutique

Plan d'accès au Service d'Immunologie Clinique et Allergologie. Plan du Groupement Hospitalier Sud.

Plan d'accès au Groupement Hospitalier Sud.

DES ALLERGOLOGIE

Notice d'information DES (en format .pdf)

DES - Carnet de bord (en format Word)

DES - Carnet de bord (en format .pdf)

Arrêté du 26 décembre 2016 déterminant pour la période 2016-2020 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision (en format .pdf)

Plan d'accès au Service d'Immunologie Clinique et Allergologie. Plan du Groupement Hospitalier Sud.
Plan d'accès au Groupement Hospitalier Sud.

DES ALLERGOLOGIE

Notice d'information DES (en format .pdf)
DES : Carnet de bord (en format Word)
DES : Carnet de bord (en format .pdf)
Arrêté du 26 décembre 2016 déterminant pour la période 2016-2020 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision (en format .pdf)
Coordonnateurs 3ème cycle (en format .pdf)
Grille agrement - matrice - CNCEM - diffusion (en format .doc)
Maquette DES Allergologie page 81 Arrête du 21 avril 2017 (en format .pdf)
DES Allergologie Maquette simplifiée (en format .pdf)

Séminaire Allergologie - Phase socle DES MIIC/MIT/ALLERGOLOGIE

1- Programme (en format .pdf)

2- Références à travailler, avec les items SIDES (voir programme):

Dermatite Atopique-Novak-2016-Lancet (en format .pdf)
Eczéma de contact-Nosbaum-2009-EJD (en format .pdf)
Hypersensibilité Médicaments-Nicolas-2015-Revue du Praticien (en format .pdf)
Urticaire-Nosbaum-2011-Revue Médecine Interne (en format .pdf)
Urticaire-Zuberbier-2014-Allergy (en format .pdf)

3. Présentations :

Urticaire chronique. Frédéric Berard (en format .pdf)
AAG. Gilles Devouassoux (en format .pdf)
Hyperréactivité bronchique (HRB). Gilles Devouassoux (en format .pdf)
Diagnostiquer et orienter la prise en charge des pathologies allergiques les plus fréquentes: rhinites, conjonctivites, allergies alimentaires. Franck Godesky (en format .pdf)
Anaphylaxie. Choc anaphylactique. Oedeme larynge angioedeme. Mullet (en format .pdf)
Hypersensibilité médicaments. JF Nicolas (en format .pdf)
Introduction. JF Nicolas (en format .pdf)
Mecanismes hypersensibilités. JF Nicolas (en format .pdf)
Les eczemas. Audrey Nosbaum (en format .pdf)



Association des Jeunes Allergologues de France

Dr Sarah Saf
Présidente de l'AJAF

CEA - 03/11/2016 –
safsaraheve@gmail.com



Facebook

Association des Jeunes Allergologues de France - AJAF

Sarah Saf Accueil Retrouver des amis

Page Messages Notifications 1 Statistiques Outils de publication Paramètres Aide

Association des Jeunes Allergologues de France - AJAF

Créer un nom d'utilisateur de Page "@"

Accueil

À propos

Photos

J'aime déjà Contacter Plus

Ajouter un bouton

Statut Photo/vidéo Offre, Événement +

Écrivez quelque chose...

Organisation à but non lucratif

Rechercher publications sur la Page

CEA - 03/11/2016 - safsaraheve@gmail.com

20

Annexes

Réponse: sur le site allergolyon.fr

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSION LOCALE ET REGIONALE DE COORDINATION DU DES ALLERGOLOGIE

• II. - Missions et fonctionnement de la commission régionale du DES Allergologie

La commission régionale de la spécialité se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président. Le fonctionnement de cette commission est conforme aux dispositions des articles R. 133-3 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Le quorum est établi en début de séance.

Elle est chargée de :

- 1° Proposer au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, et de pharmacie, le cas échéant, la nomination des membres de la commission locale de coordination de la spécialité, hormis la nomination du président et des représentants des étudiants et des coordonnateurs locaux ;
- 2° Donner des avis au(x) directeur(s) d'unité de formation et de recherche sur le déroulement des études menant à la délivrance du diplôme d'études spécialisées et du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou en pharmacie, le cas échéant ;
- 3° Proposer les modalités d'organisation des enseignements et de contrôle des connaissances en vue du diplôme d'études spécialisées.

A cet effet, et conformément à l'article R. 632-13, elle recueille les propositions relatives à l'organisation des enseignements et à l'évaluation de la formation de la spécialité auprès des commissions locales de coordination de la spécialité de la région et les transmet pour avis au collège des directeurs des unités de formation et de recherche qui les soumet au conseil des unités de formation et de recherche concernées.

Les propositions de la commission régionale sont soumises, pour avis, au collège des directeurs des unités de formation et de recherche de la région avant d'être transmises, pour délibération, aux conseils d'unité de formation et de recherche de la région. Les dispositions adoptées par ces conseils sont soumises à l'approbation du président de chacune des universités de la région.

La commission peut entendre, à titre consultatif, un étudiant de la spécialité de la région, désigné par la ou les organisations représentatives des étudiants concernés.

- 4° Proposer la délivrance du diplôme d'études spécialisées ;
- 5° Se prononcer sur la situation d'un étudiant, en application de l'article R. 632-15 du code de l'éducation ;
- 6° Instruire les dossiers de candidature et procéder à l'audition des candidats retenus pour l'accès aux médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine. Elle établit à ce titre la liste des candidats proposés, par spécialité, option ou formation spécialisée transversale. La liste est transmise aux ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la santé.

Elle peut se saisir des évaluations des étudiants transmises par le directeur d'unité de formation et de recherche.

Toute décision individuelle défavorable est motivée par écrit. Une copie de cette décision est transmise au service de santé des armées lorsqu'elle concerne un interne des hôpitaux des armées ou un assistant des hôpitaux des armées.

II. - Missions et fonctionnement de la *commission locale* du DES Allergologie

Le fonctionnement de cette commission est conforme aux dispositions des articles R. 133-3 et suivants du code des relations des entre le public et l'administration. Le quorum est établi en début de séance.

• 1° Missions du coordonnateur local :

Le coordonnateur local est chargé :

- de préparer le contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation et à l'article 13 du présent arrêté et de veiller à son respect ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées postulé. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'unité de formation et de recherche d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus ;
- de transmettre au directeur général de l'agence régionale de santé et au directeur général du centre hospitalier universitaire de rattachement, dans le mois qui suit chaque tenue de réunion de la commission, les avis et propositions relatifs aux situations individuelles des étudiants ;
- de donner un avis écrit sur les dossiers de demande d'agrément des lieux de stage et praticiens-maîtres de stage des universités.

Afin d'assurer l'accompagnement individuel des étudiants dans leur parcours et le respect de celui-ci défini dans le cadre de leur contrat de formation, le coordonnateur local peut être assisté par un ou plusieurs référents qualifiés de la même spécialité et désignés par la commission. Le référent a accès au portfolio et peut, par des entretiens réguliers, assurer le suivi de l'étudiant.

En cas de difficultés susceptibles d'altérer le parcours d'un étudiant, le coordonnateur local en informe le directeur de l'unité de formation et de recherche compétent, les membres de la commission locale et le centre hospitalier universitaire de rattachement.

Pour ce qui concerne les internes des hôpitaux des armées et les assistants des hôpitaux des armées, le coordonnateur local exerce ses missions en liaison avec le médecin des armées mentionné à l'article R. 632-50 du code de l'éducation ou le pharmacien des armées mentionné à l'article D. 633-31 du même code.

II. - Missions et fonctionnement de la *commission locale* du DES Allergologie

• 2° Missions de la commission locale :

La commission locale est chargée :

- 1° D'assurer la coordination des enseignements et le contrôle des connaissances avec le collège des directeurs des unités de formation et de recherche qui comprend, le cas échéant, les directeurs des unités de formation et de recherche de pharmacie ;
 - 2° D'élaborer des propositions relatives à l'organisation des enseignements et à l'évaluation de la formation de la spécialité concernée, et de les transmettre à la commission régionale de coordination de la spécialité mentionnée à l'article R. 632-13 ;
 - 3° D'établir le contrat de formation cité à l'article R. 632-26 du code de l'éducation avec l'étudiant et le directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, ou de pharmacie, le cas échéant ;
 - 4° De s'assurer du respect de la formation suivie par l'étudiant et de son accompagnement en s'appuyant notamment, sur le contrat de formation mentionné à l'article R. 632-26 ;
 - 5° D'établir et de transmettre aux directeurs d'unité de formation et de recherche la liste des étudiants autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale ;
 - 6° De proposer au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, ou de pharmacie, le cas échéant, la validation de chaque phase de formation ;
 - 7° De donner, conformément à l'article R. 632-40 du code de l'éducation, un avis au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine ou de pharmacie, le cas échéant, sur les possibilités de réorientation d'un étudiant.
- Toute décision individuelle défavorable est motivée par écrit. Une copie de cette décision est transmise au service de santé des armées lorsqu'elle concerne un interne des hôpitaux des armées ou un assistant des hôpitaux des armées.

DES ALLERGOLOGIE COMMISSION REGIONALE Composition• Coordinateur Régional

Pr NICOLAS Jean-François

• Coordinateurs locaux

Pr LECCIA Marie-Thérèse (Grenoble)

Pr CAILLAUD Denis (Clermont)

Pr CAMBAZARD Frédéric (St-Etienne)

• Coordinateurs locaux adjoints

Dr PRALONG Pauline (PH, Grenoble)

Dr Bertrand EVRARD, Dr FAUQUERT Jean-Luc (PH, Clermont)

Dr DZVIGA Charles (PH, St-Etienne)

Pr REIX Philippe (Lyon)

Pr BERARD Frédéric (Lyon)

Dr NOSBAUM Audrey (Lyon)

• Etudiants

Lara BOUSTANY

Commission locale DES Allergologie - LYON

Intitulé du DES	Coordonnateur local	ADJOINT	7 enseignements IJU (5 ans)	CONSEIL ORDRE	7 étudiants (1 an)	ARMEE
Allergologie	NICOLAS JF	BERARD F	NOSBAUM A; REIX PH		LEFFELVIRE Lucie POYER Maxime	